

Affaires Juridiques
mlt

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2025/88 du 03 octobre 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 4 juillet 2025 au BOAMP, ainsi que la date de remise des offres fixée le 08 août 2025 à 12h00,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°25043 de Travaux, en procédure adaptée, relatif à la déconstruction de la cuisine centrale et la construction d'un pôle de santé,

DECIDE :

Article 1^{er} : de signer le marché n°25043 de Travaux suivant :

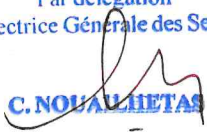
Décision n°	Attributaire	Objet	Montant € H. T
2025/104	WANTY SAS 93420 VILLEPINTE	Déconstruction de la cuisine centrale et la construction d'un pôle de santé	145 000 € HT

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

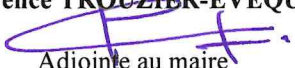
Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS



Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 07 octobre 2025
Laurence TROUZIER-EVEQUE


Adjointe au maire
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 07 octobre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20251007 - DC2025 - 104 - CC

Publiée le 07 octobre 2025